



Assurance prétend que je ne suis pas assuré...

Par **martine690**, le **10/06/2013** à **20:19**

bonjour,

J'ai eu un accident (responsable) de voitures il y a deux ans, j'étais assuré au tiers. J'ai aussitôt appelé mon assurance qui est venu dépanner mon véhicule (épave) pour l'amener dans le garage le plus proche de chez moi. j'ai été pris par l'ambulance et suis resté une nuit à l'hôpital.

En rentrant pendant 6 mois je reçois des courriers de mon assurance pour me demander de lui envoyer mes rapports médicaux pour connaître mon état de santé car j'avais une assurance qui prenait en charge en cas d'incapacité, mais ce ne fut pas le cas, j'ai également reçu mon relevé d'informations qui reprenait l'accident et la 1ère date d'assurance jusqu'au jour de l'accident, donc la tout va bien.

Quelque mois plus tard je reçois un long courrier de mon assurance qui me dit que je n'étais pas assuré le jour de l'accident que j'avais assuré mon véhicule lorsque j'ai appelé pour constater l'accident, que j'avais remplacé le contrat d'assurance de ce véhicule par un autre véhicule quelque mois auparavant.

Suite à ça un courrier du fonds de garantie me réclamant 20 000€.

J'ai envoyé des courriers à mon assurance leur renvoyant tous les documents reçus de leur part après l'accident et avant sur le contrat d'assurance mais ils étaient fermes sur le sujet, "je n'étais pas assuré" j'ai fait appel à un organisme de consommateurs, contacter les services médiation qui a recréé ce que m'a dit l'assurance.

Après maintes courriers le service médiation me demande de prouver que je n'étais pas en possession du véhicule dit assuré, j'ai contacté le propriétaire de ce véhicule lui demandant les documents relatifs à son véhicule, il m'envoie des documents prouvant qu'avant l'accident et bien après le véhicule l'appartenais, que je renvoie au service médiation celui-ci m'envoie un courrier il y a une semaine me disant qu'après vérification j'étais bien assuré et qu'ils allaient faire part de cette décision à l'assurance pour indemniser la partie adverse; j'en ai pleuré de joie après deux ans!

Je ne comprends toujours pas pourquoi mon assurance agit comme ça, mais aujourd'hui j'ai perdu deux ans ou j'ai déprimé, je n'arrivais plus à retourner travailler, plus à conduire par peur, je ne voyais plus personne j'étais omnibulé par ces 20 000 euros, et aujourd'hui ils prennent leurs responsabilités après m'avoir fait subir un cauchemar pendant deux ans.

Je souhaite intenté une action en justice contre eux pour les préjudices moraux et financiers subis et pour qu'il ne recommence plus à faire ce genre de choses qui peuvent détruire une personne; mais je ne sais pas comment agir, à qui m'adresser, je n'ai pas les moyens de

payer un avocat..
merci d'avance de vos conseils